



CNT CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

SYNDICAT DE COMBAT ! AUTOGESTIONNAIRE ET SANS PERMANENT !

Menaces sur l'éducation prioritaire

Nous prenons actuellement connaissance des établissements du second degré qui expérimenteront le programme CLAIR à la rentrée 2010. Ce dispositif devrait être généralisé à la rentrée 2011, dans le cadre d'une large « redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire », pour les établissements qui en relèveraient encore. Il remplacera alors les dispositifs existants. Annoncé par Châtel lors de la clôture des « états généraux de la sécurité à l'école », ce programme encore bien flou, est supposé être une réponse aux violences mais permettra surtout d'expérimenter la gestion libérale de l'école de demain. **Il comporte 3 mesures :**

**C'EST
CLAIR**

Recrutement direct par les chefs d'établissements

Les postes vacants et ceux qui se libèreront en cours de mouvement intra 2010 seront bloqués. Les candidats qui manifesteront leur envie d'être affectés dans ces collèges seront triés par le chef d'établissement et seront affectés en fonction du choix de celui-ci. Sans préciser, le ministre indique qu'ils auront « les moyens pour attirer les professeurs déterminés ». Parle-t-il de salaire au mérite ou autres formes de primes, on ne sait pas encore.

Les chefs vont donc pouvoir se choisir une vraie garde rapprochée sans rendre de comptes à quiconque. Cela va dans la logique actuelle de l'augmentation de leurs pouvoirs pédagogiques comme administratifs : recrutement du personnel de vie scolaire, extension des prérogatives du conseil pédagogique, possibilité d'imposer encore plus facilement la DHG, autonomie croissante et contractualisation des établissements... Petit à petit les pièces s'assemblent et la perspective d'EPLÉ géré à la façon de mini-entreprises par des « managers publics » n'est plus une caricature.

Recentrage exclusif sur le socle commun.

Là encore ce que nous craignons et dénonçons de longue date à propos de ce SMIC scolaire finit par se réaliser. Pour le ministre, c'est clair, dans ces établissements concentrant le plus de difficultés « seule doit comp-

ter la validation du socle commun ». Ce n'est pas grave si cela prive ces élèves de l'accès à des connaissances inscrites dans les programmes disciplinaires mais absentes du socle ou s'ils ne connaîtront les sciences humaines seulement à travers une sorte de compilation de culture générale... Le ministre doit certainement se dire que cela n'en vaut pas la peine pour finir en LP ou apprenti ? La fameuse « égalité des chances » est toujours plus un mythe et l'école à plusieurs vitesses, une réalité...

Installation d'un « préfet des études » par niveau

Sorte de « super CPE », il sera responsable de la vie scolaire et du suivi personnalisé des élèves pour un niveau donné. Cela pose un certain nombre de questions. Quel statut pour ces personnels ? CPE, professeurs volontaires déchargés ou payés en heure supplémentaire carrément nouveaux personnels précaires à l'instar des « médiateurs de la réussite scolaire » recrutés en CAE en 2009 ? Quelles relations avec les personnels en place (CPE, PP...) alors qu'il est dit qu'ils auront « l'entière responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif » de leur niveau respectif ?

La Vie Scolaire aurait surtout besoin de plus de stabilité et de statuts décents pour ses personnels dont la situation ne cesse de se dégrader depuis la fin des MI-SE. Ajouter une couche au mille-feuille ne fera donc pas forcément du bien... Pourquoi ne pas tout simplement acter la nomination d'un CPE

par niveau dans ces établissements ? En parallèle à ces mesures phares, le ministre annonce pour les CLAIR, une plus grande liberté dans l'organisation et les horaires, dans le projet pédagogique, ainsi qu'une ouverture à « l'expérimentation ». Pour nous il ne s'agit là que d'un trompe-l'œil. En effet quelle réelle innovation pédagogique est possible dans le cadre tronqué du socle commun et d'une autonomie qui ressemble plus à une dictature managériale du chef d'établissement qu'à de l'autogestion !?

Pour la CNT-FTE, c'est donc CLAIR, il faut mettre en échec cette nouvelle attaque contre l'éducation prioritaire, non seulement dans la centaine de bahuts concernés dès 2010 mais aussi avec le soutien de tous ceux qui seront touchés en 2011.

Sans oublier bien sûr la grève, les pistes de résistance sont multiples : boycott du conseil pédagogique, refus de remplir les livrets de compétence du socle commun, refus collectifs de toute individualisation des objectifs par les chefs d'établissements, refus de la contractualisation des moyens... Tous ces actes de « sabotage » pédagogique et administratif n'auront bien sûr de sens et de poids que si ils sont décidés collectivement à l'échelle des établissements voir coordonnés au sein des bassins ou réseaux. Nous encourageons la création rapide d'intersyndicales ou collectifs locaux pour mobiliser sur ces questions.